

Florange P. 20
170 marronniers
aux Monuments
historiques

Jeudi 6 mars 2025

20. Vallée de la Fensch

Florange

Bétange : l'allée des Marronniers sera inscrite aux Monuments historiques

Après le parc et le château de Bétange, l'allée des Marronniers devrait être inscrite aux Monuments historiques d'ici le début avril. Cette inscription reconnaît la valeur de cette allée, plantée en 1853 et longue de 700 mètres. Cette inscription devrait apporter de l'eau au moulin des opposants au tunnel sous Florange.

C'est un biotope rare et unique dans la Fensch. Une grande allée de 700 mètres de long, constituée de la même espèce d'arbres, tous vieux de 170 ans. Cette allée, c'est celle des Marronniers du château de Bétange. La Direction des affaires culturelles l'a confirmé ce mardi 25 février : elle devrait bien être inscrite aux Monuments historiques. Le principe est acté. Il reste à boucler les dossiers pour que cela soit officiel, d'ici sans doute début avril.



L'allée des Marronniers fait 700 mètres de long. Elle est longée de 170 arbres, tous âgés de 171 ans... Photo Philippe Neu

● **Reconnaissance officielle**

Cette inscription, c'est en quelque sorte la suite logique des étapes précédentes. Le parc du château de Bétange et ses 65 hectares ont été inscrits aux monuments historiques en 1993, le château lui-même a suivi en 2007. Y ajouter l'allée, c'est reconnaître la globalité de l'ensemble, fondé en 1853. Il y avait à l'origine une seconde allée, des Tilleuls. Il ne reste que celle-ci. Les 170 marronniers sont ainsi

sauvegardés. Ce qui ne signifie pas qu'ils sont tous en bonne santé. Un panneau à côté du grand portail d'accès au parc avertit des risques de chutes de branches. « Aucun ne sera coupé sur pied, aucun ne sera remplacé, on les laisse évoluer », résume Fanny Aymer, co-propriétaire du château (avec Odile de Mitry). Les usagers de la D653 pourront continuer à les voir de loin durant encore quelques années, au moins.

● **Des engagements précédents**

Cette inscription est aussi l'aboutissement d'un engagement écologique. En 2020, l'allée a remporté le Concours Allées d'arbres de Sites & Monuments, un prix national qui récompense des actions exemplaires de préservation et de gestion d'allées d'arbres. D'autres labels ont suivi, comme le label « Refuge pour les oiseaux » de la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO)

et le label « Refuge chauve-souris » de la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Chiroptères). De plus, elle a été labellisée « Ensemble arboré remarquable de France » par l'association ARBRES.

Ce n'est pas tout. Le château de Bétange s'est aussi projeté dans l'avenir. Les propriétaires ont aussi pris en 2021 avec la LPO une initiative unique dans le Grand-Est. La signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE), pour

une durée de 99 ans ! En clair, jusqu'en 2120, les propriétaires futurs du site s'engagent à préserver l'allée, et la LPO à recenser les oiseaux, diurnes et nocturnes. Car il y en a : le parc et l'allée abritent 70 espèces d'oiseaux et 13 de chauve-souris. Avec cette inscription, l'État lui accorde aussi sa valeur. Un atout indéniable alors que le tunnel de la future A31bis doit passer sous les arbres...

● **Olivier Jarrige**

Un obstacle de poids contre le tracé du futur tunnel de l'A31bis

L'inscription aux Monuments historiques, c'est la Ligue 2 de la préservation du patrimoine, le classement la Ligue 1. Cela dit, une telle inscription engage l'État à faire respecter des règles. À commencer par la plus connue : celle du périmètre des 500 mètres. C'est simple : sur un kilomètre de part et d'autre de l'allée des Marronniers, le paysage devra être préservé. Or, il est prévu de faire passer le tunnel de la future A31bis... Sous l'allée ! À quelle profondeur ? Ce n'est pas fixé. Mais le marronnier a des racines pivotantes, larges et profondes. Ce n'est pas tout, la sortie du tunnel est prévue non loin de là, entre le parc de Bétange et Terville. Et entraîner, en passant, la destruction d'un bois de 10 ha à Terville.

● **Bruit, pollution, lumières...**

Cette inscription, c'est un argument pour l'association de sauvegarde du site de Bé-



Fanny Aymer est porte-parole des associations opposées au tracé de l'A31bis et à son tunnel sous Florange. Photo Philippe Neu

tange. Celle-ci regroupe 14 associations et 300 membres. Fanny Aymer en est sa présidente : « Il est prévu que le tunnel sorte à ciel ouvert. Ce sera une décision terrible. Il y aurait un mur antibruit du côté de Terville : tout le bruit sera renvoyé sur le parc. Et les riverains n'auront plus la

vue. » Elle évoque des nuisances sonores et lumineuses, une agression visuelle et une pollution atmosphérique supplémentaire « dans un secteur déjà très pollué ». La Fensch a déjà un taux de décès dus aux maladies respiratoires plus élevé que la moyenne nationale. Le biotope trinque-

ra, les riverains aussi.

● **« Déjà obsolète »**

Pour son association, la moins mauvaise des solutions serait de prolonger le tunnel, pour « conserver un paysage entièrement neutre ». Réaliser un site couvert, comme la trémie à Marange-Silvange. Sur le fond, elle juge cette A31bis « complètement anachronique » et « d'une absurdité totale ». « Créer une rambarde sur le pont de Beauregard, pour en faire une 3 voies aux heures de pointe », serait une solution « qui ne coûterait pas un milliard ». Tout comme le fait de délester les camions sur l'A30 aux heures de pointe. Les travaux ne devraient pas commencer avant 2028. Ils seront retardés par d'éventuels recours. La justice vient de mettre un coup d'arrêt au chantier de l'A69. « Ce truc n'est pas envisagé qu'il est déjà obsolète », tranche Fanny Aymer.